

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 17 mai 2018 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy

M. Paul Audet

Mme Jacqueline Demers

M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot, lequel agit aussi comme secrétaire d'assemblée

2018-05-127 Ouverture de la session extraordinaire et renonciation à l'avis de convocation

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance extraordinaire à 13 h 50.

Les élus présents sur le territoire de Ste-Praxède, assistent à cette séance extraordinaire.

M. Jean-François Roy, conseiller, est contacté par voie de téléconférence à la satisfaction des élus présents.

Les élus présents déclarent donc renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

Adoptée.

2018-05-128 Adoption de l'ordre du jour du 17 mai 2018

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, savoir:

- Ouverture de la session extraordinaire et renonciation à l'avis de convocation
- Adoption de l'ordre du jour
- Participation au projet de sentier multifonctionnel : Rivière Saint-François
- Participation au comité commun des trois municipalités
- Levée de l'assemblée

Adoptée.

2018-05-129 Participation : Projet de sentier multifonctionnel

Attendu le projet de sentier multifonctionnel en collaboration avec la Ville de Disraeli, la Paroisse de Disraeli et l'école polyvalente de Disraeli pour la mise en commun d'infrastructures, d'équipements, de services ou d'activités en milieu municipal;

Attendu que le sentier sera localisé sur le territoire de la Ville de Disraeli, de la Municipalité de la Paroisse de Disraeli et de la Municipalité de Sainte-Praxède et dans ce contexte, la Municipalité veut être partie prenante dans la réalisation de ce projet rassembleur;

Attendu que la réalisation d'un sentier en bordure de la rivière Saint-François permettra la pratique d'activités sportives accessibles douze (12) mois par année;

Attendu que le projet sera aménagé sur les terrains acquis dernièrement d'Hydro-Québec par les trois municipalités ci-haut citées;

Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède croit au développement d'activités de plein air pour accroître la qualité de vie de ses contribuables;

Attendu que ce projet est évalué à 130 000 \$, mais qu'une participation financière de 50 000 \$ divisée entre les municipalités participantes est demandée;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu majoritairement (M. Gaétan Lapointe indique sa dissidence), que la Municipalité de Sainte-Praxède souhaite être partenaire au projet d'élaboration des sentiers sur les abords de la rivière Saint-François et qu'en ce sens est d'accord pour participer financièrement, pour un montant s'élevant à 17 000 \$.

Aussi, il est convenu que la Municipalité de Sainte-Praxède s'engage au projet et à payer les coûts d'exploitation récurrents de la phase 2.

Adoptée.

2018-05-130 Participation au comité commun des trois municipalités

Attendu le projet de sentier multifonctionnel aux abords de la rivière St-François sur le terrain de la Municipalité de Sainte-Praxède en collaboration avec la Ville de Disraeli et la Paroisse de Disraeli;

Attendu qu'un comité sur lesquels des représentants de chacune des municipalités participantes est formé;

Attendu qu'en plus du maire et de la directrice générale, il est opportun de nommer deux élus pour siéger sur ledit comité;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de nommer M. Jean-François Roy et M. Paul Audet comme membres du comité pour le projet de sentier multifonctionnel en partenariat avec la Ville et la Paroisse de Disraeli.

Adoptée.

2018-05-131 Levée de la séance

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de lever cette séance extraordinaire à 14 h 10.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.